

Mécontents :—Les hon. MM. Widmer, Vankoughnet, Seymour et Taché.

L'hon. M. Vankoughnet—présente une pétition de la Chambre de commerce de l'Outaouais, demandant l'abolition des lois contre l'usure.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

L'hon. J. S. Macdonald—présente le rapport du comité spécial relatif au *Miroir du Parlement*. (Ce rapport a été donné dans notre No 17.)

M. Dufresne—présente pour la seconde fois sa proposition contre l'élection de M. O'Farrell. M. Chapais le seconde.

M. O'Farrell—combat la plupart des assertions faites la veille par M. Dufresne. Ainsi, ce dernier dit que M. O'Farrell a obtenu 3,442 voix et M. Noël 2,005; tandis que d'après une lettre de l'officier-rapporteur, frère de ce dernier, celui-ci a eu 2,015 et M. O'Farrell 2,938. M. Dufresne dit qu'il y a 16 pages du livre électoral dans lesquels le nom du candidat n'est pas donné; mais aussi les voix contenues dans ces 16 pages n'ont pas été comptées. Si un électeur donne sa voix à un candidat, sans faire reconnaître sa propre profession, est-ce une raison que l'élection de ce dernier doive être cassée? Et pourtant, c'est ce que demande M. Dufresne. Il voudrait rendre M. O'Farrell responsable de toutes les irrégularités dont se sont rendus coupables des fonctionnaires hostiles. M. O'Farrell se plaint d'avoir été persécuté injustement dans le district de Québec; il dit qu'on a soulevé contre lui ju-qu'aux préjugés catholiques et qu'un prêtre de son comté monta en chaire pour le dévouer aux électeurs, parce qu'il donnait son concours à une administration orangiste. Il termine en disant qu'il espère que la Chambre ne déploiera contre lui ni ce fanatisme ni cette animosité.

L'hon. M. Cartier—prend vive ment la défense de M. O'Farrell et attaque, lui aussi, point par point toutes les assertions de M. Dufresne. D'ailleurs, il fait remarquer que si l'on cassait l'élection, ce ne serait pas punir les fonctionnaires coupables; mais bien frapper le candidat légalement élu. En effet, de MM. Noël et O'Farrell, il y en a un qui est élu légalement; eh! bien, M. Noël a envoyé une pétition à la Chambre, l'informant que c'est lui qui a été légalement élu. Le comité s'occupera de cette pétition et si l'assertion de M. Noël est admise, il viendra siéger dans la Chambre, à la place de M. O'Farrell; sinon, celui-ci étant déjà légalement élu, restera député. Dans tous les cas, en cassant l'élection, on ferait le plus grand tort à l'un de ces deux messieurs.

M. Mackenzie—dit que les fraudes de ce genre deviennent trop fréquentes et que le comté de Lotbinière s'est acquis une triste notoriété par les crimes qui s'y commettent.

Le Président—informe la Chambre qu'il a nommé MM. Scatcherd, Chapais, Bell, Benjamin, Laberge et Gill, membres du comité des élections.

M. Dufresne—ayant appris que l'adoption de sa proposition pourrait avoir des conséquences injustes, consent à la retirer.

L'hon. M. Cauchon—blâme M. Dufresne d'avoir retiré sa motion, sans consulter ses amis; il n'aurait pas dû entamer cette affaire si son intention n'était pas de la mener jusqu'au bout.

M. Brown—dit qu'en 1854, M. O'Farrell se rendit coupable de fraudes semblables à celles dont il est question aujourd'hui; et cela, précisément dans la paroisse de Saint-Sylvestre. L'élection fut contestée; mais qu'en résulta-t-il? c'est qu'il fut si difficile au comité de se débrouiller au milieu du chaos dans lequel se trouvait le registre électoral, que la partie fut abandonnée, en désespoir de cause et M. O'Farrell resta député pendant toute la durée du parlement. Eh! bien, c'est ce qui aura lieu encore cette année, si l'on renvoie cette affaire au comité des élections.

M. J. S. Macdonald—blâme les ministres de se poser en avocats de tous les hommes qui viennent ici, sous l'accusation d'avoir volé leur triomphe électoral. Cette conduite fait peu d'honneur au ministère. Il est inutile d'invoquer les précédents et la loi en pareille circonstance, car la loi n'a pas pu prévoir qu'une Chambre, se trouvant en présence d'une farce électorale si honteuse, chargerait gravement un comité de s'assurer s'il y eu réellement des erreurs de commises.

Le Procureur-Gen. Macdonald—fait remarquer que les deux candidats de Lotbinière sont ministériels et que, par conséquent,

ce n'est pas un motif politique qui dirige le ministère dans cette circonstance. Mais puisqu'on a des lois, il faut les respecter. Le comité des élections pourra découvrir les fraudes aussi bien que la Chambre et si M. O'Farrell a participé à ces fraudes, il aura à répondre de ses actes en même temps que les officiers-rapporteurs comparaitront à la barre de la Chambre.

M. Dorion—fait remarquer qu'en 1854, M. O'Farrell dut son élection à la fraude; mais celle-ci restant impunie, l'audace a grandi et nous avons aujourd'hui un député représentant d'une seule paroisse de son comté, tandis que toutes les autres paroisses ont été contre lui et ont donné une majorité de 400 ou 500 voix à son rival. Si l'on n'y apporte remède, le mal s'étendra sur tout le pays; déjà, parmi 130 députés, il y en a une trentaine dont l'élection est contestée, sans parler de ceux dont les rivaux ont abandonné la poursuite, dans la crainte de faire des frais inutiles. M. Dorion propose en amendement de déclarer sans valeur le registre de Saint-Sylvestre, dans lequel M. O'Farrell n'a pas moins de 2,234 votes, parce que rien n'indique que ce registre soit réellement celui des élections; de plus, à cause de l'impossibilité dans laquelle se trouverait la Chambre de dire lequel des deux candidats a été élu légalement, l'élection du comté de Lotbinière est cassée.

L'amendement de M. Dorion est mis aux voix et rejeté par 60 députés contre 45. Voici les noms des uns et des autres :

Oui :—MM. Aikins, Allan, Beaubien, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Burwell, Cauchon, Chapais, Christie, Cimon, Clark, Connor, Cook, Dionne, Dufresne, Foley, Gauvreau, Gould, Hogau, Howland, Laberge, Langevin, Lemieux, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattice, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Piché, Walker, Powell, Rymal, Scatcherd, Short, Stirton, Thibeau, Walbridge, White.—45.

Non.—MM. Alley, Archambault, Baby, Bellingham, Benjamin, Buchanan, Burton, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, Cartier, Coutlee, Daly, Desaulniers, Dunkin, Fellowes, Ferres, Fortier, Galt, Gill, Harwood, Hébert, Jobin, Labelle, Lacoste, Laframboise, Laporte, Loranger, Macbeth, Macdonald, McCann, McLeod, McMicken, Morin, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Robinson, Roblin, Rose, Richard W. Scott, Scotte, Simard, Simpson, Sincennes, Somerville, Starnes, Talbot, Tassé, Terrill, Tett, Turcotte, Webb, Whitney.—60.

Le Proc.-Gen. Macdonald—dit que demain, il proposera de sommer à la barre de la Chambre les officiers-rapporteurs de Lotbinière.

La Chambre décidera aussi à huis-clos si elle doit s'occuper encore de la motion de M. Dufresne, bien qu'il ait voulu la retirer.

17e séance, vendredi,
19 mars, 1858.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Différents documents sont déposés sur la table; entr'autres, les relevés des naissances, des mariages et des décès qui ont eu lieu à Québec pendant l'année dernière, et une liasse de dépêches relatives au territoire de la Baie d'Hudson.

L'hon. M. Laterrière—avertit qu'il demandera, mardi, communication de documents relatifs à la clôture de l'école de navigation, de Québec.

L'hon. M. Moore—présente un bill amendement l'acte de 1856 relatif aux emprunts municipaux du Bas-Canada; ensuite il demande des explications relativement à la nomination des membres du Conseil Municipal de Durham, dans le comté de Missisquoi. D'après la version de M. Moore, l'officier rapporteur n'étant pas content du résultat des élections municipales qui avaient eu lieu dans cette localité, aurait déclaré au gouvernement que les élections n'avaient pas eu lieu et, par conséquent, ce dernier aurait réélu les anciens conseillers, au grand déplaisir des électeurs. Il paraît que le député de cet endroit a mis la main à cette supercherie.

Cette demande est accordée; ensuite le bill de M. Patton, relatif aux jurys passe par une troisième lecture, et le conseil s'ajourne.